

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2026 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026.

M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, Mme CALLARD Jeanne, Mme DAUBY Catherine, M. COLNET Bernard, M. RENAULT Frédéric, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique, Mme LAUNOY Nathalie, M. DAULNY Laurent, Maire sortant, M. DUPEUX Eric, M. PRIANT Fabrice, Mme MANEAU Mireille, M. QUILLON Damien et Mme MARECHAL Laëtitia.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. QUILLON Damien, Conseiller municipal.

Excusée : Mme MARÉCHAL Laëtitia

Absent :

A reçu procuration : M. DAULNY Laurent de Mme MARECHAL Laëtitia

ORDRE DU JOUR :

- Installation du conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026
- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints et conseiller délégué
- Election des adjoints
- Détermination des indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué
- Délégations du Conseil municipal au Maire
- Désignation des délégués et des membres au sein des commissions
- Commission communale des impôts directs – proposition de contribuables
- Questions diverses.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent DAULNY, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Monsieur Laurent DAULNY, tête de la liste « Ensemble pour la commune de DUN LE PALESTEL » a recueilli 358 suffrages, soit 15 sièges.

Suivant l'article R 2121-1 du CGCT, l'ordre du tableau est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Il a déclaré installées :

M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, Mme CALLARD Jeanne, Mme DAUBY Catherine, M. COLNET Bernard, M. RENAULT Frédéric, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique, Mme LAUNOY Nathalie, M. DAULNY Laurent, Maire sortant, M. DUPEUX Eric, M. PRIANT Fabrice, Mme MANEAU Mireille, M. QUILLON Damien et Mme MARECHAL Laëtitia, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Monsieur Laurent DAULNY cède la présidence au doyen de l'assemblée.

Monsieur René BAZOT-BOURROUX, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Damien Quillon, benjamin du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2026

Il revient au nouveau Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des présents.

ELECTION DU MAIRE :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur René BAZOT-BOURROUX sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme CALLARD Jeanne et Monsieur COLNET Bernard qui ont accepté de constituer le bureau. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin		2e tour de scrutin		3e tour de scrutin	
Votants : 15		Votants		Votants	
Suffrages exprimés : 15		Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Majorité absolue : 8		Majorité absolue		Majorité absolue	
Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues	Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues	Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues
M. Laurent DAULNY	15	M.		M.	
M.		M.		M.	
M.		M.		M.	

M. Laurent DAULNY a été proclamé Maire au premier tour de scrutin et nouvellement installé dans ses fonctions de Maire, a pris la présidence de l'assemblée.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier les anciens et nouveaux élus pour leur confiance. Il remercie également les Conseillers sortants, Mme Mireille JANVIER, Mme Joëlle TABAUD et M. Gérard DE GRAEVE et salue leur travail et leur dévouement pendant leurs mandats.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AVANT LEUR NOMINATION :

Selon l'article L.2122-2 du CGCT, le nombre des adjoints varie de un à un nombre ne pouvant pas excéder 30% de l'effectif du conseil municipal. Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, il est décidé par 15 voix « pour », de fixer le nombre des adjoints à quatre.

ELECTION DES ADJOINTS :

Une seule liste est présentée par Monsieur Eric DUPEUX et composée de : M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU, M. René BAZOT-BOURROUX, Mme Jeanne CALLARD.

1er tour de scrutin					
Votants : 15		Votants		Votants	
Suffrages exprimés : 15		Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Majorité absolue : 8		Majorité absolue		Majorité absolue	
Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues	Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues	Candidats	<u>NOMBRE</u> de voix obtenues
Liste Eric DUPEUX	15	M.		M.	
M.		M.		M.	
M.		M.		M.	

La liste « Eric DUPEUX » composée de Eric DUPEUX, Mireille MANEAU, René BAZOT-BOURROUX et Jeanne CALLARD a été proclamée élue au 1er tour de scrutin.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élue local et en délivre un exemplaire à chaque élue.

DETERMINATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

Les indemnités des élus sont fixées par un pourcentage de l'indice brut 1027, indice majoré 835 de la fonction publique et en fonction des strates de population.

Pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, les taux maximums qui s'appliquent sont les suivants depuis la loi 2025-1249 :

- Maire : 55.70 %
- Adjoint : 21.38 %

Le Maire propose les pourcentages suivants : 55.70 % pour le Maire et 14.50 % pour les adjoints.

Il explique qu'il nommera une conseillère déléguée (Dominique COCHIN) et qu'elle percevra une indemnité à hauteur de 8 % de l'indice fixé.

L'indemnité du Maire sera majorée de 15 %, la commune étant chef-lieu de canton.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La liste des délégations du Conseil municipal au Maire sont prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 4 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget et de procéder à la consultation des entreprises et fournisseurs pour les marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 euros ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5° de l'art. L.2122-22) ;

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (6° de l'art. L. 2122-22) ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7° de l'art. L.2122-22) ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8° de l'art. L.2122-22) ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9° de l'art. 2122-22) ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros (et non 4 600 euros comme prévu au 10° de l'article L.2122-22) ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (14° de l'art. 2122-22) ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 € fixée par le Conseil municipal (17° de l'art. 2122-22) ;
- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions (26° de l'art. 2122-22).

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire devra formaliser ses décisions et en faire part au Conseil municipal à la réunion qui suivra.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseillers communautaires Communauté de Communes du Pays Dunois Elections du 15 mars 2026	Laurent DAULNY	José FREITAS (en cas de vacance de siège)
	Mireille MANEAU	
	René BAZOT-BOURROUX	
	Marie-Josèphe VUIBERT	
Syndicat départemental des Energies de la Creuse (SDEC) : Désignation des délégués au secteur d'énergie	René BAZOT BOURROUX	Eric DUPEUX
	Jeanne CALLARD	Bernard COLNET
Syndicat départemental de l'informatique communal (SDIC)	Frédéric RENAULT	Marie-Josèphe VUIBERT
Syndicat Sédelle Brézentine Cazine (SIASEBRE)	José FREITAS	Bernard COLNET
	Eric DUPEUX	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA)	José FREITAS	Eric DUPEUX
	Dominique COCHIN	
Diagnostic eau – schéma directeur du groupement de commandes	Laurent DAULNY	
Conseil d'administration du collège Benjamin Bord	Mireille MANEAU	Marie-Josèphe VUIBERT
Centre National d'Action Sociale (CNAS)	Dominique COCHIN	Eric DUPEUX
Conseil d'administration de l'EHPAD de DUN LE PALESTEL	Laurent DAULNY	Mireille MANEAU
	Jeanne CALLARD	René BAZOT BOURROUX
	Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT	Catherine DAUBY
	Dominique COCHIN	Frédéric RENAULT
Conseiller municipal en charge de la défense	Frédéric RENAULT	
EVOLIS 23	Frédéric RENAULT	Fabrice PRIANT
Comité de suivi SARVAL	Eric DUPEUX	Fabrice PRIANT
Conseiller municipal responsable de la commission de contrôle des listes électorales	Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT	Catherine DAUBY
Commission d'attribution des logements Creusalis	Jeanne CALLARD	

COMMISSIONS COMMUNALES

Rappel : Le Maire est membre de chaque commission.

1. **Commission administrative générale** : (finances et personnel communal) :
 Responsable : Maire et adjoints
 Membres : Mme Jeanne CALLARD – Mme Dominique COCHIN – Mme Catherine DAUBY -
 M. José FREITAS – Mme Nathalie LAUNOY

2. **Commission des travaux :**
Responsables :
- voirie 1, eau et assainissement 1, travaux de bâtiments 3 : M. Eric DUPEUX, 1^{er} adjoint.
- bâtiments communaux 2 : Mme Mireille MANEAU, 2^{ème} adjointe,
- bâtiments communaux 1, voirie 2 et eau et assainissement 2 : M. René BAZOT-BOURROUX, 3^{ème} adjoint
Membres : Mme Jeanne CALLARD – Mme Dominique COCHIN - M. Frédéric RENAULT - M. Bernard COLNET – M. Fabrice PRIANT.
3. **Commission des affaires scolaires, culturelles, sportives et associatives et tourisme :**
Responsables :
- affaires culturelles, sportives et associatives 2 : M. Eric DUPEUX, 1^{er} adjoint.
- affaires scolaires 1, culturelles, sportives et associatives 1: Mme Mireille MANEAU, 2^{ème} adjoint.
- affaires scolaires 2, culturelles, sportives et associatives 3: M. René BAZOT-BOURROUX, 3^{ème} adjoint.
Membre(s) : Mme Jeanne CALLARD - Mme Catherine DAUBY - M. José FREITAS – Mme Dominique COCHIN – Mme Nathalie LAUNOY – Mme Laëtitia MARECHAL.
4. **Commission de fleurissement :**
Responsable : Maire,
Membres : Mmes Mireille MANEAU - Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT - Jeanne CALLARD - Dominique COCHIN - M. Fabrice PRIANT.
Cette commission est ouverte à des membres extérieurs qui sont désignés : Mme Mireille JANVIER - M. Pascal MULOT - Mme Véronique BLANCHET - Mme Marie-Hélène PASCAL.
5. **Commission de communication et cadre de vie :**
Responsable : Mme Jeanne CALLARD
Membres : M. Laurent DAULNY, Maire - Mme Dominique COCHIN -Mme Catherine DAUBY - M. Frédéric RENAULT – Mme Nathalie LAUNOY – Mme Laëtitia MARECHAL.
6. **Commission d'appel d'offres ou d'adjudication identique à la commission de délégation de service public :**
Président : Maire.
4 membres titulaires : 4 adjoints
3 membres suppléants : M. Fabrice PRIANT - Mme Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT - M. José FREITAS.
7. **Commission de contrôle des listes électorales : Commune de 1000 hab et + avec une seule liste représentée au CM :**
(M. PETIT Serge)
Conseillère : Mme Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT
Suppléant : Mme Catherine DAUBY
Délégué de l'administration : de nouvelles propositions seront faites, M. Frédéric RENAULT étant désormais Conseiller municipal, il ne pourra plus être représentant de l'administration.
Délégué du Tribunal : Il sera proposé au Tribunal de maintenir en place M. Serge PETIT. Un suppléant devra être proposé.
8. **Commission Gestion de l'organisation du travail**
Responsable : Mme Dominique COCHIN
Membres : Mme Mireille MANEAU - Mme Jeanne CALLARD - Mme Mireille JANVIER.
9. **Commission bibliothèque :**
Responsable : Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT
Membres : Mme Mireille MANEAU – Mme Jeanne CALLARD – Mme Catherine DAUBY.

Décisions prises en vertu des délégations au Maire par le précédent Conseil municipal :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du nouveau Conseil municipal la liste des décisions prises depuis la précédente réunion en vertu des délégations du précédent Conseil municipal : achat de jeux pour la cour de l'école maternelle, système de panier adaptable au tracteur, pompe submersible, pack alerte pour l'atelier communal, projecteurs pour l'intérieur de l'église.

Les documents de préparations budgétaires sont distribués afin de pouvoir être étudiés avant la prochaine réunion fixée au 2 avril pour le vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.